Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Commission de la représentation électorale a rendu sa décision

La Ville de Brossard comptera 12 districts électoraux aux élections de 2025

BROSSARD, le 29 novembre 2024– La Ville de Brossard accueille avec satisfaction la décision de la Commission de la représentation électorale quant à la révision de la carte électorale de la Ville de Brossard en vue des élections de 2025.

En juin dernier, la mairesse Doreen Assaad avait souligné l'importance de cette mise à jour afin de maintenir une représentation équitable des électeurs. Actuellement, Brossard compte 95 066 habitants, et avec la croissance continue de la ville, ce nombre dépassera bientôt plus de 100 000 résidents. Cela signifie qu'une nouvelle révision de la carte électorale sera nécessaire en 2028 pour les élections de 2029.

La Ville de Brossard est actuellement divisée en 10 districts électoraux. Selon les données statistiques reçues d'Élections Québec en janvier 2024, le nombre d'électeurs dans quatre (4) de ces districts devra obligatoirement être révisé. La Ville a donc saisi cette occasion pour revoir la carte électorale de l'ensemble de son territoire, un exercice qui n'avait pas été réalisé depuis 2020.

« Nous accueillons avec satisfaction cette décision qui permet une adaptation en douceur pour notre ville. La population devrait franchir le cap de 100 000 habitants au cours des prochaines années. Lorsque nous franchirons ce seuil, notre territoire devra compter un nombre minimal de 14 districts électoraux », affirme Doreen Assaad.

La nouvelle carte électorale sera disponible bientôt sur le site Internet de la Ville de Brossard.

– 30 –

Direction des communications
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5
263 999-4601

brossard
Vivre au présent. Bâtir le futur.